

„ Après la 25e. session , la dernière où les  
 „ Grecs assisterent , vous verrez le pape ex-  
 „ poser quelques objets qui restent à terminer.  
 „ L'un de ces griefs étoit le divorce. Tous se  
 „ plaignent , dit Eugene aux envoyés des Grecs ,  
 „ de la séparation des mariages ; c'est une  
 „ chose qu'il faut corriger. . . . „

„ Voilà , M. , tout ce qui fut dit aux Grecs  
 „ sur le mariage. . . . „

„ La grande question sur le mariage ne fut  
 „ agitée qu'après leur départ , & avec les Ar-  
 „ ménéens , à l'occasion des Sacremens. Dans  
 „ le décret qui suivit ces discussions , vous  
 „ verrez combien on étoit éloigné de permet-  
 „ tre le divorce , & de le laisser subsister chez  
 „ les Grecs. „

„ Vous y lirez entr'autres : *le troisieme avan-  
 „ tage du mariage est son indivisibilité en ce  
 „ qu'il signifie l'union indivisible de J. C. & de  
 „ l'église. Quoiqu'il puisse y avoir séparation de  
 „ lit pour raison d'adultere , il n'est pas permis  
 „ de contracter une autre union , parce que le  
 „ lien d'un mariage légitime est perpétuel.  
 „ ( Decret. ad Armenos. ) „*

„ Ici ; M. , pouvez-vous retenir votre in-  
 „ dignation ? Le concile de Florence est écu-  
 „ ménique ; il a parlé ; il est reçu dans toute  
 „ l'église catholique ; de quel front un homme ,  
 „ qui joue le catholique , vient-il nous pro-  
 „ poser une loi contraire à ce décret ? Qu'elle  
 „ soit publiée cette loi , l'anathème à celui qui  
 „ la prononcera , est déjà lancé. Qu'elle soit pu-  
 „ bliée ; la foi ne change point ; & jamais cette  
 „ loi ne prévaudra dans l'église. Vous la pu-  
 „ blierez dans vos carrefours , elle s'arrêtera  
 „ sur le seuil de nos temples , on n'y pénétrera  
 „ qu'avec Luther & Calvin. Une seule hérésie ,